

Permis de Conduire provisoire

Le permis de conduire s'obtient en deux temps : après avoir obtenu le certificat d'une auto-école, le demandeur passe le test théorique pour obtenir le **permis provisoire**. Après trois mois de conduite accompagnée, il/elle est réinvitée à passer le test de conduite, pour obtenir le **permis définitif**.

Le permis provisoire pour motocyclettes est valable pour trois mois. Il est valable pour six mois pour les autres véhicules. S'il arrive à expiration, il peut être renouvelé une fois pour la même période.

Frais à Payer : 20 000 FBU

Lieu de Dépôt : GUP/PSR&SR

Qui est concerné?

Le permis est régulé par une limite d'âge : 18 ans pour les catégories A et B (motos et véhicules de moins de 8 places) ; 21 ans pour les minibus de 30 passagers ; 23 ans pour les gros engins.

Procédures

Demande initiale de permis :

1. Suivre le cursus d'une auto-école, pour obtenir un certificat d'apprentissage de la conduite.
2. Se présenter à la Police Spéciale de Roulage et de Sécurité Publique pour l'inscription au test théorique donnant accès au permis provisoire. Présenter les documents constituant le dossier, et effectuer le paiement d'inscription de 20 000 FBU sur place.
3. Un rendez-vous est fixé pour passer le test théorique ; celui-ci se fait tous les mardis. Le test se passe soit en Français, soit en Kirundi.
4. La liste des lauréats est rendue publique le jour même de la passation du test.
5. Un délai de trois mois au minimum sépare le test théorique et le test pratique. Durant ce temps, le titulaire du permis provisoire peut conduire à condition d'être accompagné par un individu porteur depuis 3 ans d'un permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule utilisé, assis au côté du conducteur. Le titulaire ne peut pas transporter de passagers, et doit afficher un écriteau indiquant que le conducteur est apprenti.

Pièces à Fournir:

Permis provisoire

1. Une photocopie de son certificat de réussite dans un centre de formation théorique en conduite automobile (auto-école)
2. Certificat d'aptitude physique
3. Photocopie d'un document d'identité
4. Deux photos passeport
5. 20 000 FBU pour l'inscription au test théorique